

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue en la Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond, le **lundi 5 juillet 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

Sont absents :

Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

ADMINISTRATION

225-07-21

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

226-07-21

SÉANCE ORDINAIRE DU 2021-06-07

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juin 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021.

ADOPTÉE

227-07-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-06-14

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juin 2021.

ADOPTÉE

228-07-21

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2021-06-28

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 7 JUIN 2021

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 juin 2021.

CORRESPONDANCE

- De M. François Bonnardel, ministre des Transports :
 - . une correspondance indiquant que, suite à la recommandation du député, une aide financière maximale de 15 541 \$ a été accordée pour des travaux d'amélioration des routes de la Ville.
 - . une seconde correspondance indiquant qu'une aide financière sera également accordée à la Ville dans le projet du Programme d'aide à la voirie locale, volet redressement, pour le pavage d'une partie du chemin Pardiac.
- De Mme Marie-André Nadeau, coordonnatrice de la Maison de la Famille Parenfant de Gaspé, conjointement avec Mme Nadine Cyr, coordonnatrice Accroche-cœur, une correspondance concernant un projet en périnatalité sociale, chapeauté respectivement par les deux organismes.
- De Mme Janique Lebrun, directrice régionale à la Sécurité publique, une correspondance concernant le « Système Québec en alerte » leur permettant d'alerter rapidement la population lors d'événements qui présentent une menace réelle immédiate ou imminente, pour la vie ou la sécurité de la population.
- De M. Jean-Sébastien Dion, directeur de l'organisation policière au ministère de la Sécurité publique, une correspondance indiquant que dans le contexte actuel, un report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2021 a été adopté par le gouvernement du Québec et que les versements seront reportés au 30 septembre et au 1^{er} décembre 2021.
- De M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques du ministère des Affaires municipales :
 - . Un avis de dépôt d'un montant de 5 053 \$, dans le cadre du programme de compensation tenant lieu de taxes des terres publiques;
 - . Un avis de dépôt d'un montant de 104 971 \$ dans le cadre du programme de péréquation.

- De Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :
 - . une correspondance concernant un programme doté d'une enveloppe de 90 M\$ visant à accorder une aide financière aux municipalités pour leur permettre de réaliser des travaux à leurs bâtiments municipaux. La Ville pourra bénéficier d'un montant maximal de 154 946 \$ dans ce programme pour des travaux à l'hôtel de ville, la caserne de pompiers, le garage municipal ou la salle communautaire.
 - . une seconde correspondance concernant la reprise graduelle des activités sportives et des festivals et la présence plus importante de citoyennes et citoyens dans les différents bâtiments municipaux et les espaces et rappelant l'importance d'avoir bien en vue et facilement accessibles, des défibrillateurs cardiaques.
- De M. Patrick Boudreau, directeur du Service incendie, le rapport des sorties effectuées pour le mois de juin 2021.

229-07-21

COMPTES À PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant de cinq cent quinze mille deux cent un dollars et vingt-et-un cents (515 201,21 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

230-07-21

RÈGLEMENT 1173-21 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 624 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 12 480 \$. REMBOURSABLE EN 5 ANS - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux frais d'émission du refinancement de 624 000 \$, portant le numéro 1173-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 624 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 12 480 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1173-21.

ADOPTÉE

231-07-21

RENOUVELLEMENT DE BAIL - BANG ARCHITECTURE - 200B, BOULEVARD PERRON OUEST - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, le renouvellement de bail pour la firme Bang Architecture, et ce, pour une période de trois (3) ans, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

232-07-21

FONDS RÉGION ET RURALITÉ - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville souhaite obtenir un soutien financier dans le cadre du Fonds Région et Ruralité dans la catégorie festivals et événements municipaux, offert par la MRC de Bonaventure;

Considérant que cedit soutien pourrait soutenir les divers festivals et événements de la Ville tels, entre autres, le Rallye automobile Baie-des-Chaleurs, le festival Bluegrass, la foire agricole, etc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

Que le Conseil municipal de la Ville de New Richmond autorise le directeur général à déposer une demande à la MRC de Bonaventure ainsi qu'à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Bonaventure, et ce, dans le cadre du Fonds Région et Ruralité (FRR) pour les festivals et événements municipaux 2021, ainsi que tout autre document relatif à ladite demande.

Que le Conseil municipal s'engage à verser une contribution financière aux festivals et événements de la Ville pour divers événements, pour un montant total de 10 000 \$ (5 000 \$ Ville et 5 000 \$ FRR).

ADOPTÉE

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES

233-07-21

RÉALISATION COMPLÈTE DE RÈGLEMENTS D'EMPRUNT À MOINDRE COÛT

Attendu que la Ville de New Richmond a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

Attendu qu'une partie de ces règlements a été financés de façon permanente;

Attendu qu'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu que le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

Attendu qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

Que la Ville de New Richmond demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1172-21 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1038-17 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 1 156 700 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 23 134 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère madame Geneviève Braconnier donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1172-21 abrogeant le Règlement 1038-17 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 1 156 700 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 23 134 \$, remboursable en 5 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

234-07-21

AIDE FINANCIÈRE - POINTE DUTHIE

Considérant la demande d'aide financière déposée auprès de la Ville par les administrateurs de la Pointe Duthie pour des travaux de rénovations de la Maison Willett;

Considérant que ces dits travaux seraient majoritairement électriques et viendraient préserver de façon durable ledit bâtiment;

Considérant qu'une demande d'aide a également été déposée auprès de la MRC de Bonaventure et que ceux-ci verseront un montant de 20 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement d'une aide financière d'un montant de 5 000 \$ à la Pointe Duthie, et ce, afin de compléter leur montage financier pour le projet de réfection de la Maison Willett.

ADOPTÉE

235-07-21

PROMESSE DE VENTE DU LOT 5 017 170 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant le projet déposé par le groupe Mercier concernant l'acquisition du lot 5 017 170;

Considérant la promesse de vente à intervenir entre les promoteurs et la Ville ainsi que l'acte en découlant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, la promesse de vente et l'acte en découlant du lot 5 017 170 à Raynald Mercier et Sabrina Mercier ou à une entreprise apparentée à être créée.

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

236-07-21

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE - AUTORISATION DE DÉPÔT DE DEMANDE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond autorise la présentation du projet de réfection des terrains de tennis au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville de New Richmond à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Ville de New Richmond désigne monsieur Stéphane Cyr, directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

237-07-21

MAINTENANCE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA

Considérant l'appel d'offres en cours pour la l'acquisition d'une nouvelle salle mécanique pour l'aréna;

Considérant que la Ville souhaite procéder dans le délai régulier à la maintenance et au redémarrage du système de réfrigération de l'aréna pour la saison 2021-2022, et ce, en attente de la conclusion dudit appel d'offres;

Considérant que l'entreprise CIMCO a déposé une offre pour effectuer ladite maintenance au montant de 28 001,24 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au montant de 28 001,24 \$ taxes en sus, à l'entreprise CIMCO afin de procéder à la maintenance et au redémarrage du système de réfrigération de l'aréna pour la saison 2021-2022.

ADOPTÉE

238-07-21

RÉFECTION DU CAMP À JOS - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 7

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection du Camp à Jos;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 7 à la firme LFG Construction au montant de 58 710,78 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection du Camp à Jos, tel que recommandé par la firme Pierre Bourdages architecte en date du 30 juin 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1139-20.

ADOPTÉE

RÉFECTION DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE

239-07-21

ACQUISITION D'UN SYSTÈME DE BANDE PERMANENTE - SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant que le Conseil souhaite installer une nouvelle patinoire extérieure;

Considérant l'offre déposée par l'entreprise Profab 2000 pour un système de bande permanente pour ladite patinoire au montant de 55 820 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'acquisition auprès de l'entreprise Profab 2000, au montant de 55 820 \$, taxes en sus, d'un système de bande pour la patinoire extérieure. Il est entendu que cet investissement sera assumé à même le surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

240-07-21

PAVAGE DE LA SURFACE DE JEU - SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant que le Conseil souhaite installer une nouvelle patinoire extérieure;

Considérant l'offre déposée par l'entreprise Eurovia pour le pavage de la surface de jeu de ladite patinoire au montant de 37 027,95 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser l'octroi du contrat de pavage de la surface de jeu de la patinoire extérieure à l'entreprise Eurovia, au montant de 37 027,95 \$, taxes en sus. Il est entendu que cet investissement sera assumé à même le surplus accumulé de la Ville.

ADOPTÉE

241-07-21

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE LA MRC DE BONAVENTURE

Considérant que le Conseil souhaite installer une nouvelle patinoire extérieure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser la directrice des Loisirs à déposer, pour et au nom de la Ville, une demande d'aide financière dans le cadre du projet de réfection de la patinoire extérieure.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1175-21 VISANT LA RÉFECTION DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE DE LA PATINOIRE EXTÉRIEURE ET DU STATIONNEMENT ADJACENT - AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Le conseiller monsieur René Leblanc donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement 1175-21 visant la réfection du système d'éclairage de la patinoire extérieure et du stationnement adjacent et décrétant un emprunt de 50 812 \$, remboursable en 10 ans.

Un projet de ce règlement est présenté et déposé séance tenante.

URBANISME

242-07-21

RÈGLEMENT 1168-21 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE REMPLAÇANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1151-20 (111, 5E RUE) - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, portant le numéro 1168-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble remplaçant et abrogeant le Règlement 1151-20 (111, 5e Rue), lequel est identifié sous le numéro 1168-21.

ADOPTÉE

243-07-21

RÈGLEMENT 1169-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE CA.1, LA ZONE TA.8 ET LA ZONE CA.18 ET D'ÉLIMINER UNE PARTIE DE LA ZONE TA.6 (SECTEUR DE LA GARE FERROVIAIRE ET DE LA ZONE COMMERCIALE ADJACENTE) - ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à l'agrandissement de la zone Ca.1, la zone Ta.8 et la zone Ca.18 et d'éliminer une partie de la zone Ta.6, portant le numéro 1169-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin d'agrandir la zone Ca.1, la zone Ta.8 et la zone Ca.18 et d'éliminer une partie de la zone Ta.6 (Secteur de la gare ferroviaire et de la zone commerciale adjacente), lequel est identifié sous le numéro 1169-21.

ADOPTÉE

244-07-21

RÈGLEMENT 1170-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 AFIN DE MODIFIER CERTAINES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES PRODUCTION ET EXTRACTION, DES ZONES AGROFORESTIÈRES ET DES ZONES RURALES ET DE LES RENDRE CONFORMES AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE BONAVENTURE ET D'AJOUTER CERTAINS USAGES D'EXPLOITATION FORESTIÈRE OU AGRICOLE EN ZONE D'EXTRACTION - ADOPTION DU SECOND PROJET

Considérant que le Conseil prend en compte le second projet du règlement relatif à la modification de certaines grilles de spécifications, portant le numéro 1170-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'adopter le second projet du règlement modifiant le Règlement de zonage 927-13 afin de modifier certaines grilles de spécifications des zones production et extraction, des zones agroforestières et des zones rurales et de les rendre conformes au schéma d'aménagement de la MRC de Bonaventure et d'ajouter certains usages d'exploitation forestière ou agricole en zone d'extraction, lequel est identifié sous le numéro 1170-21.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT 1174-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 926-13 RELATIF AU PLAN D'URBANISME (SECTEUR LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE)

245-07-21

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du règlement relatif à la modification du plan d'urbanisme, portant le numéro 1174-21;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme (secteur de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire), lequel est identifié sous le numéro 1174-21.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Un avis de motion est donné par le conseiller monsieur François Bujold à l'effet que le Règlement 1174-21 modifiant le Règlement 926-13 relatif au plan d'urbanisme (secteur de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire), sera adopté à une séance ultérieure.

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

246-07-21

LOT 6 372 946

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 6 372 946 :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 4.3 du Règlement de construction 800-05, afin d'autoriser une construction sur une fondation de type pilier à la condition que la ceinture de vide sanitaire, allant de la partie inférieure du bâtiment jusqu'au sol, soit fermée. .

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 11 juin 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le lot 6 372 946, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

247-07-21

LOT 5 017 679 - AVENUE DES ÉRABLES

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le lot 5 017 679 :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 - Grille no. 16, du Règlement de zonage 927-13, afin d'autoriser une somme des marges latérales totale de 6,1 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits pour un bâtiment à construire.

Considérant les nouvelles normes édictées par le Ministère suite à la période de pandémie concernant les consultations publiques;

Considérant qu'un avis public de consultation publique a été publié au site Internet de la Ville en date du 14 juin 2021;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation;

Considérant que, selon le rapport déposé par la greffière, aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires écrits relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le lot 5 017 679, soit acceptée telle que demandé et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

248-07-21

AUTORISATION D'ÉMISSION DE PERMIS - PLAN D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURAL - PIIA (RÈGLEMENT 802-05) - 164-A ET 164-B, BOULEVARD PERRON OUEST

Considérant la demande d'émission de permis déposée afin de procéder à la pose d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 164-A et 164-B, boulevard Perron Ouest;

Considérant le rapport soumis par le Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant que ce projet respecte les spécificités du Règlement 802-05;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis afin de procéder à la pose d'un nouvel affichage pour le bâtiment situé au 164-A et 164-B, boulevard Perron Ouest.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

249-07-21

TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'AVENUE TERRY-FOX - AUTORISATION DE PAIEMENT - DEMANDE DE PAIEMENT NO. 1

Considérant les travaux entrepris pour le projet de réfection de l'avenue Terry-Fox;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement de la demande de paiement no. 1 à la firme Groupe Michel Leclerc inc. au montant de 87 593,54 \$, taxes en sus, et ce, pour les travaux de réfection de l'avenue Terry-Fox, tel que recommandé par la firme ARPO Groupe-conseil inc. en date du 30 juin 2021. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 1157-21.

ADOPTÉE

250-07-21

RÉFECTION DE LA ROUTE GARANT - SURPLUS ACCUMULÉ

Considérant que la Ville souhaite entreprendre des travaux de réfection de la route Garant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation d'une somme de 20 000 \$ provenant du surplus accumulé, et ce, pour le projet de réfection de la route Garant.

ADOPTÉE

251-07-21

PAVAGE DE L'EMPRISE DE LA ROUTE 132 - RUE GARRETT ET FAIRSERVICE - FONDS DE ROULEMENT

Considérant que la Ville juge pertinents de procéder au pavage des entrées des rue Garrett et Fairservice, pour des questions de sécurité;

Considérant que ces rues sont privées mais que l'emprise de la route 132 pour cesdites rues est sous la responsabilité de la Ville à certains égards;

Considérant l'offre déposée par la firme Eurovia au montant de 15 447,50 \$, taxes en sus, pour le pavage de l'emprise de ces rues;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat à la firme Eurovia, au montant de 15 447,50 \$ plus taxes, pour le pavage de l'emprise de la route 132 des rues Garret et Fairservice. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE

252-07-21

REPLACEMENT DES RÉSERVOIRS DE CARBURANT DU GARAGE MUNICIPAL

Considérant que le Conseil souhaite procéder au remplacement des réservoirs de carburant du garage municipal;

Considérant que ces équipements sont désuets et environnementalement à risque;

Considérant que le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) permet de financer à 100 % des travaux d'entretien des immeubles municipaux autres que ceux de loisirs et de culture;

Considérant l'offre déposée par l'entreprise Services pétroliers Sasseville inc. au montant de 19 240 \$ afin de procéder au remplacement de cesdits réservoirs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De procéder au remplacement des réservoirs de carburant du garage municipal en octroyant un contrat de 19 240 \$, taxes en sus, à l'entreprise Services pétroliers Sasseville inc. Il est entendu que cet investissement sera affecté au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, remboursant 100 % de l'investissement.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Des citoyens soulignent une problématique concernant un de leur voisin qui leur cause des désagréments de bruits la nuit, de non-entretien de bâtiment et de terrain, et d'entreposage dans un abri d'auto. Il demande si le Conseil peut intervenir dans ces cas spécifiques.

Une contribuable souhaite soumettre un projet de mini-putt à la Pointe-Taylor. Elle demande également un suivi concernant la réfection du terrain de pétanque à l'arrière du Centre communautaire.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 35.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière